

Printemps 2018

Marigny Initiatives

Le journal municipal de la commune de Marigny-Le-Lozon



Visitez notre site internet : www.mairie-marigny.com



Le mot du Maire...

Si le mois de mars est d'abord celui du printemps, il est aussi celui du vote des budgets.

En tant que maire, responsable des finances communales, c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur et je tenais à vous présenter la situation budgétaire de la commune.

Depuis maintenant deux ans **la CAF (capacité d'autofinancement net annuel) est de 450 000 €**. Ce ratio détermine la capacité de la commu-

ne à financer de nouveaux investissements ou projets ou à créer de nouveaux services en lien avec ses compétences. L'augmentation de la CAF est notamment liée à la garantie du maintien des dotations de l'Etat pendant 3 ans suite à la création de la commune nouvelle et aux économies d'échelle réalisées dans le même temps par la commune.

Concernant l'endettement de la commune :

L'encours de la dette s'élève à 5 millions au 31/12/2017.

3 prêts concernent les opérations immobilières et représentent 1.2 million de l'encours. Ils s'autofinancent avec les loyers générés par les résidences de la Vallée. Sur les 6 autres prêts, 3 s'achèvent en 2018 et sur les 3 restants celui souscrit pour l'aménagement de la cantine, l'extension de l'école et la réalisation de la maison médicale représente 3 millions de l'encours.

A la fin du mandat la commune aura remboursé plus de 1.7 million en capital et le désendettement net sera de 1 million après la réalisation d'un nouveau prêt de 700 000 € pour financer les projets structurants de la commune.

Les investissements :

Après les phases d'étude et de diagnostics réalisés sur 2017, la commune va réaliser sur 2018 et 2019 la création du pôle public (Mairie, Maison de Services Au Public, bibliothèque..), la restructuration de la salle des fêtes de Lozon et la première phase du réaménagement du centre bourg de Marigny.

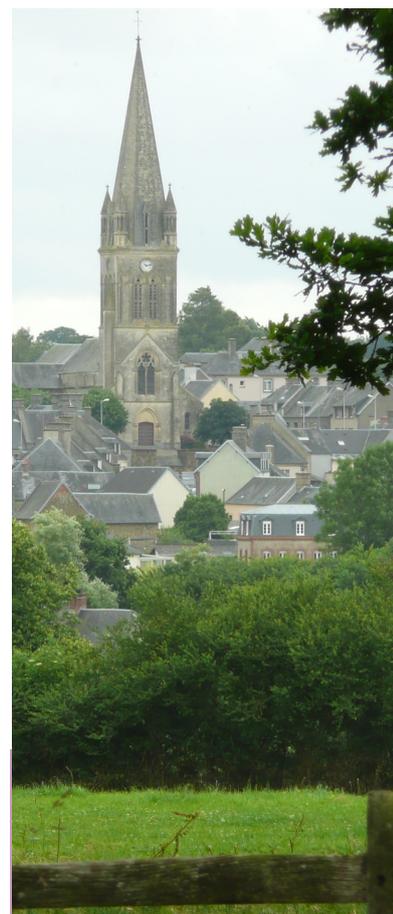
L'ensemble de ses projets représente un investissement estimé à environ 2 000 000 €. Il sera financé par l'emprunt de 700 000 €, de subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, et de Saint-Lô Agglo) et par de l'autofinancement communal.

Fiscalité :

L'ensemble des projets de la commune se réalisera sans augmentation des taux des taxes locales (taxe habitation, taxes foncières sur le bâti et le non-bâti) seul le lissage lié à la création de commune nouvelle se poursuit (cf page 6).

La gestion des affaires communales s'effectue dans le cadre d'un budget sain et équilibré avec le souci permanent d'offrir à nos habitants un service public de proximité et de qualité.

Fabrice LEMAZURIER.



Dans ce numéro

Edito du Maire	1
Conseil Municipal	2 à 5
Zoom sur les budgets	6 à 7
Vie pratique	8
Zoom sur les services	9
De Saint-Lô Agglo	
Gestes citoyens	10
Passé récent	11
Vie associative	12
Vie locale	13

La Mairie de MARIGNY-LE-LOZON vous accueille :

Du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le jeudi de 14h à 18h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30. Tél : 02.33.55.15.26 mail : mairie.marigny@wanadoo.fr
www.mairie-marigny.com

La Mairie annexe de LOZON vous accueille :

Le mardi de 10h à 12h le vendredi de 16h30 à 18h30 Tél : 02.33.56.23.34 mail : mairie.lozon@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

Les membres du conseil municipal :

LEMAZURIER Fabrice, BOURBEY Marc, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, GENET Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, LECOURTOIS Nicole, FAUVEL Véronique, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David, HEBERT Magali, GIRES Pascal, COTENTIN Thierry, GIRES Jean-Yves, LAMOUREUX Serge, LE BIHAN Stéphane, MARTIN Fabienne, EUGENE Christiane, GUESDON Joël, MAUDUIT Ludovic, LE BUZULLIER Chantal.

Séance du 16 Janvier 2018

Absents excusés : LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEBERT Magali

Absent : LE BIHAN Stéphane

Pouvoir : BISSON Caroline donnant pouvoir à MONTAGNE Noël

ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTREE 2018

Vu l'avis favorable du Conseil d'école de l'école Julien Bodin en date du 11 janvier 2018 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide que le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours sera remis en place dès la rentrée 2018.

L'organisation du temps scolaire sera la suivante :

	Temps d'enseignement du matin	Temps d'enseignement de l'après-midi	Pause méridienne
Lundi	8h45-12h00	13h45-16h30	12h00-13h45
Mardi	8h45-12h00	13h45-16h30	12h00-13h45
Jedi	8h45-12h00	13h45-16h30	12h00-13h45
Vendredi	8h45-12h00	13h45-16h30	12h00-13h45

CREATION D'UN POLE PUBLIC : mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire donne le résultat de l'appel d'offres du 20 décembre 2017 concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle public à Marigny.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix « contre » et 25 voix « pour », décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle public à Marigny à Florence LEROUXEL et autorise Monsieur le Maire à signer le marché pour un montant de 39 000.00 € HT.

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : programmation 2018.

Le Conseil Municipal, Dans le cadre de la DETR pour l'année 2018, le conseil municipal adopte le principe des opérations suivantes au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Pôle public : 160 000 € (plafond)

Rénovation de la salle des fêtes de Lozon : 160 000 € (plafond)

Questions diverses

PRIX « PAYSAGE ET FLEURISSEMENT » :

Le Jury départemental a attribué à Marigny-le-Lozon le 2^{ème} prix « paysage et fleurissement » dans la catégorie des communes de 2 501 à 5 000 habitants. La cérémonie officielle de remise des prix se déroulera le 23 janvier 2018.

BILAN FINANCIER DE LA BIBLIOTHEQUE :

Le bilan financier de l'exercice 2017 de la bibliothèque laisse apparaître un excédent de 1 101.70 €. Le conseil municipal remercie l'ensemble des bénévoles pour la qualité du service rendu à la population.



BILAN FINANCIER DU « FIL D'ARGENT » :

Monsieur le Maire présente le bilan financier 2017 de l'association « le Fil d'Argent ». Le conseil municipal remercie les bénévoles pour leur engagement et le dynamisme de cette association qui finance en grande partie le repas de nos aînés.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2018

Absents excusés : BISSON Caroline, MARTIN Fabienne.

Absents : HELAINE Stéphane, LE BIHAN Stéphane.

Pouvoirs : BISSON Caroline donnant pouvoir à MONTAGNE Noël, MARTIN Fabienne donnant pouvoir à GIRES Pascal.

PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF DU POLE PUBLIC

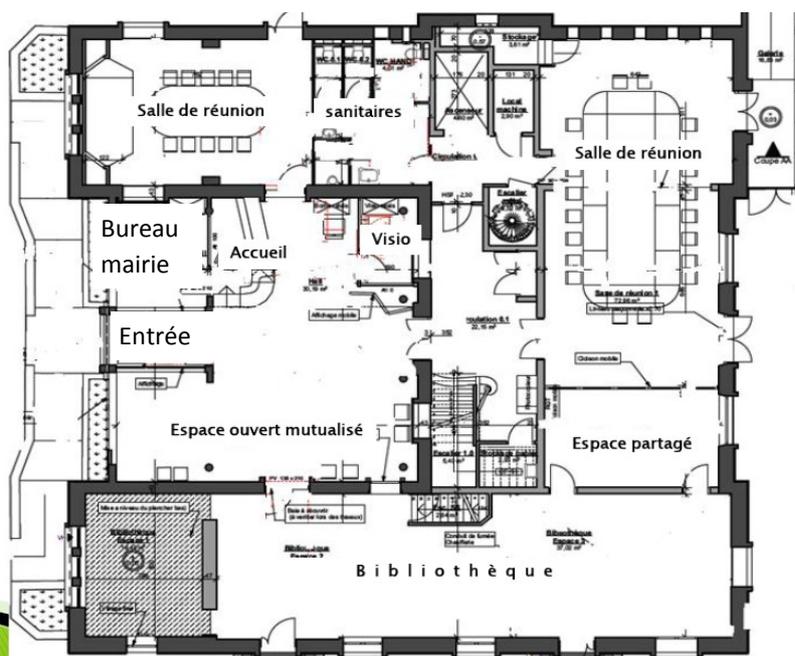
Vu la délibération du 16 mai 2017 du conseil municipal approuvant la création de la MSAP,
Vu la délibération du 10 octobre 2017 du conseil municipal approuvant l'avant-projet sommaire du pôle public,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet définitif du futur pôle public. Il précise que ce document est en cours de correction et que le contrat de maîtrise sera revu après que toutes rectifications aient été effectuées par l'architecte.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et décide
25 voix « pour », 1 abstention et 1 voix « contre » :

- * De valider l'avant-projet définitif
- * D'autoriser le dépôt du permis de construire
- * D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises
- * D'autoriser le Maire à solliciter les financements bancaires nécessaires à la réalisation de l'opération

PROJET REZ DE CHAUSSEE



EMPLOI CIVIQUE : MISE A DISPOSITION AVEC LA MISSION LOCALE DU CENTRE MANCHE



La mission locale du centre-Manche propose de mettre à disposition de la commune de Marigny-le-Lozon un ou plusieurs volontaires en service civique.

Le service civique est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme mais qui possèdent des savoir-être et la motivation pour s'engager dans des actions citoyennes. La mission dure entre 6 mois et 9 mois avec un temps de travail de 24 heures par semaine.

La rémunération est versée sous forme d'indemnité mensuelle par l'Etat à hauteur de 492.97 € au 1/01/2017 à laquelle s'ajoute une indemnité versée par l'organisme d'accueil à hauteur de 107.58 € au 1/02/2017 et des frais de déplacement pour les déplacements occasionnels.

Les missions possibles dans le cadre de la plateforme locale sont celles liées au domaine de :



SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun
au service de tous

- La solidarité
- La santé
- L'éducation pour tous
- La culture et les loisirs
- L'environnement
- La mémoire et la citoyenneté

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de volontaires en service civique avec la Mission Locale du Centre-Manche

FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE JULIEN BODIN POUR LES ELEVES NON-RESIDENTS : année scolaire 2017-2018.

Monsieur le Maire propose de fixer les participations aux charges de scolarisation des enfants à un montant de 633.50 €. Un titre de recette sera établi en fin d'année aux communes concernées.

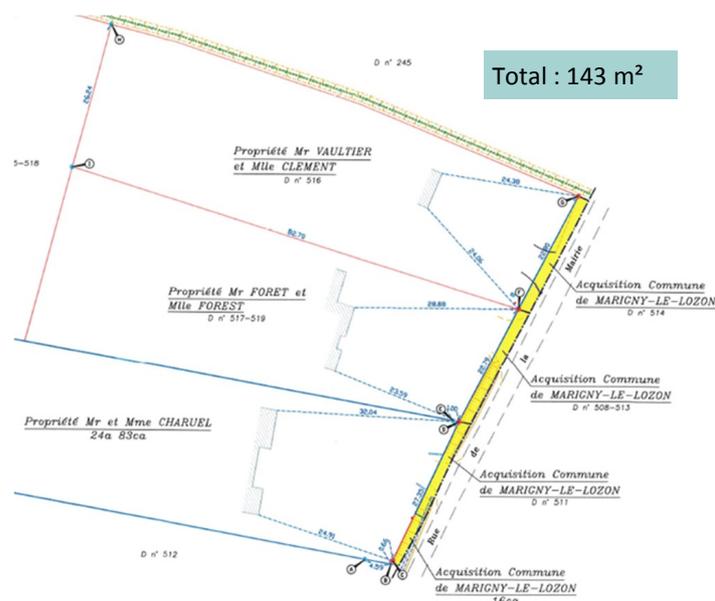
CONSEIL MUNICIPAL

ACQUISITION DES PARCELLES D 514, 513, 508, 511 et 510 pour partie (commune déléguée de Lozon)

Les propriétaires des parcelles D 514, 513, 508, 511 et 510 pour partie situées sur la commune déléguée de Lozon envisagent de céder à la commune une partie de leur terrain.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à accepter l'offre de cession à titre gracieux des propriétaires des D 514, 513, 508, 511 et 510 pour partie situées sur la commune déléguée de Lozon et à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.



COURSE CYCLISTE A LOZON : demande de participation financière.

Le 31 mars 2018 le vélo club de Périers organise une course cycliste à Lozon. Cet événement participant à l'animation de la vie locale, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer à hauteur de 200 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte à l'unanimité la participation de la commune à hauteur de 200 € pour la course cycliste du 31 mars 2018.

APE JULIEN BODIN : demande de participation financière exceptionnelle.

Le 8 juin 2018 l'APE Julien Bodin organise un apéro-concert à Marigny. Il s'agira du 10^{ème} anniversaire de cette manifestation et l'association souhaite organiser un événement encore plus important que les autres années en invitant un groupe musical renommé. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer à hauteur de 5 000 €

Messieurs Cédric DOLOUE, président de l'APE et Pascal GIRES, membre du groupe de travail relatif à l'événement, se retirent.

Par 2 abstentions et 22 « pour », le conseil municipal accepte à titre exceptionnel la participation de la commune à hauteur de 5 000 € pour l'apéro-concert du 8 juin 2018.

FIXATION DU TARIF DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE A LA RENTREE SCOLAIRE 2018-2019

Il est proposé au conseil municipal de revaloriser le tarif du repas pris au restaurant scolaire de la manière suivante à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 :



	TARIF pour les parents résidant à MARIGNY-LE-LOZON		TARIF pour les parents résidant HORS MARIGNY-LE-LOZON	
	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019
Repas pris toute l'année, toute la semaine :	3.62 €	3.63 €	3.92 €	3.93 €
Repas pris toute l'année 1, 2 ou 3 fois par semaine :	3.92 €	3.93 €	4.12 €	4.13 €
Repas pris de façon exceptionnelle :	4.62 €	4.63 €	4.62 €	4.63 €

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

CALENDRIER DES ELUS :

- * 28 février 2018 à 20h30 : conseil d'administration du CCAS: vote du budget
- * 13 mars 2018 à 18h30 : commission finances (présentation des budgets)
- * 16 mars 2018 à 14h30 : réunion sur l'aménagement du bourg

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2018

Absents excusés : HEUGUET Cédric, BISSON Caroline, HEBERT Magali, GIRES Jean-Yves, GUESDON Joël,

Absent : LE BIHAN Stéphane

Pouvoirs : HEUGUET Cédric donnant pouvoir à GENET Philippe, BISSON Caroline donnant pouvoir à NOEL Montagne, HEBERT Magali donnant pouvoir à BOURBEY Marc, GIRES Jean-Yves donnant pouvoir à GIRES Pascal

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2018 :

Amicale des pompiers	342.00 €
Amis de l'Espérance	260.00 €
Associations Anciens Combattants Marigny	108.00 €
Associations Anciens Combattants Lozon	190.00 €
Association des donneurs de sang	46.00 €
Association Lyre Marignaise	1 500.00 €
Association Marigny je T'aime	226.00 €
Association Bibliothèque de Marigny	2 630.00 €
Amitié lozonnaise	220.00 €
Comité des fêtes Marigny	418.00 €
Comité des fêtes Lozon	190.00 €
Prévention routière	72.00 €
UCAM	118.00 €
Secours Catholique	100.00 €
Association Fil d' Argent	910.00 €
Association des parents d'élèves des Marais	110.00 €
Association de Croix de guerre et valeur militaire	30.00 €
Panier solidaire	3 349.00 €
Jardins familiaux	100.00 €
Société de Chasse Lozon-le Mesnil Vigot	190.00 €
TOTAL :	11 109.00 €

Le conseil municipal pourra adopter l'octroi de subvention en cours d'année dans le cadre d'événement ponctuel.

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 4 000 €.

PRIX DE VENTE DES 4 PARCELLES RUE DES ORMES

Vu la délibération du 20 février 2018 autorisant le dépôt d'une autorisation d'urbanisme pour l'aménagement de parcelles détachées sur la parcelle AD 412,

Vu l'estimation du bien réalisée par le pôle d'évaluation domaniale,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

dit que le prix de vente :

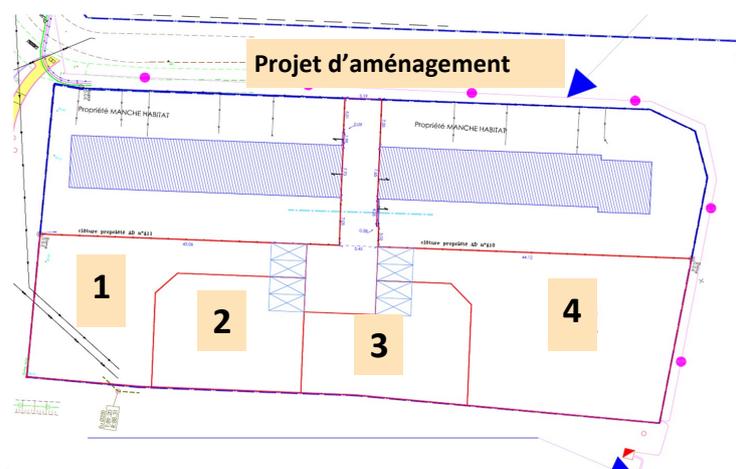
lot n° 1 (476 m²) : 20 000 €

lot n° 2 (350 m²) : 17 500 €

lot n° 3 (350 m²) : 17 500 €

lot n° 4 (756 m²) : 28 500 €

autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains.



QUESTIONS DIVERSES

Aménagement du bourg de Marigny : prochaine réunion de la commission le 27 avril 2018 à 14h.

Rallye régional automobile : le 27 mai 2018 un rallye automobile est prévu sur le territoire de Saint-Lô Agglo. La course passera sur Marigny-le-Lozon. Un conseiller municipal fait part de son inquiétude quant à l'accès aux soins des personnes âgées et aux nuisances sonores qui seront occasionnées. Des échanges sont en cours avec les organisateurs pour limiter les contraintes dues à cette course

Fermeture mairie : 30/04 et 11/05 : fermetures des mairies de Marigny et Lozon.

BUDGETS MARIGNY-LE-LOZON 2017

OPERATION IMMOBILIERE

compte administratif 2017



Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 qui laisse apparaître les résultats suivants :

- * Un excédent de 562 371.06 € en section de fonctionnement.
- * Un déficit de 106 236 .45 € en section d'investissement.

vote du budget Primitif 2018

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- * à la somme de 608 834 € en section de fonctionnement
- * à la somme de 266 237 € en section d'investissement.

LOTISSEMENT DES ORMES 6

Compte administratif 2017



Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2017 qui laisse apparaître les résultats suivants :

- * Un déficit de 13 433.01 € en section d'investissement.
- * Un excédent de 91 396.33 € en section de fonctionnement

vote du budget Primitif 2018

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2018 :

- * En équilibre en section de fonctionnement recettes et en dépenses à la somme de 112 517 €.
- * En équilibre en recettes et en dépenses en section d'investissement à la somme de 13 434 €.

LOTISSEMENT DES ORMES 19

compte administratif 2017



Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2017 qui laisse apparaître les résultats suivants :

- * Un excédent de 81 488.07 € en section de fonctionnement

vote du budget Primitif 2018

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses

- * à la somme de 213 889 € en section de fonctionnement.
- * à la somme de 0 € en section d'investissement.

BUDGET COMMUNAL

compte administratif 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 qui laisse apparaître les résultats suivants :



- * Un excédent de 1 368 471.02 € en section de fonctionnement.
- * Un déficit de 591 667.58 € en section d'investissement.

vote du budget Primitif 2018

Le conseil municipal adopte, par 26 voix « pour » et 1 voix « contre », le budget primitif de l'exercice 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- * à la somme de 3 306 430 € en section de fonctionnement
- * à la somme de 2 862 868 € en section d'investissement.

TAXES DIRECTES LOCALES : vote des taux d'imposition 2018.

Le produit des contributions directes inscrit au budget s'élève à 711 376.00 €. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont pour 2018 :

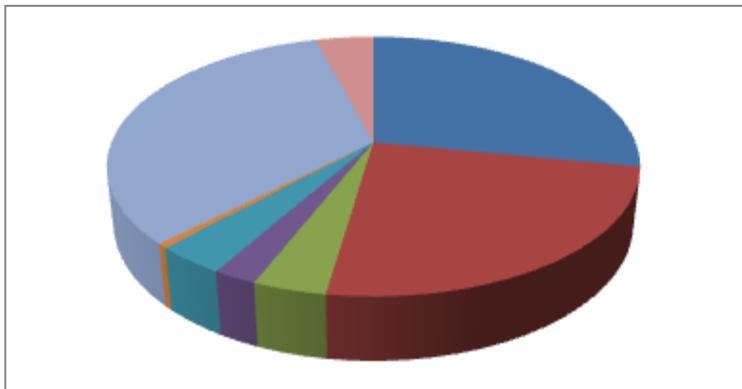
Taxe d'habitation	11.30 %
Foncier bâti	19.85 %
Foncier non bâti	38.73 %

Avec poursuite du lissage de taux décidé lors de la création de la commune nouvelle :

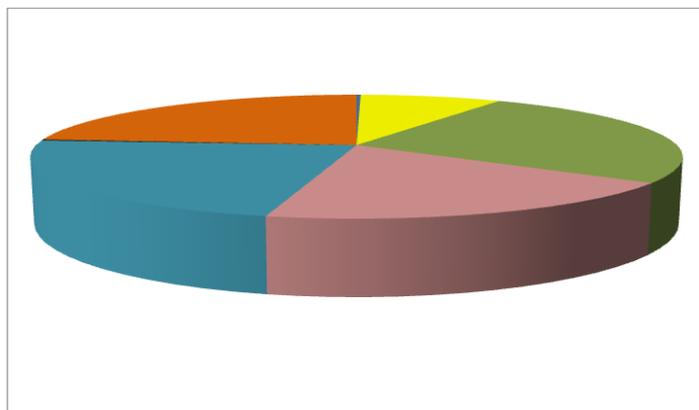
	Lozon		Marigny	
	2017	2018	2017	2018
TH	9.96%	10.08%	11.43%	11.42%
TFB	14.10%	14.58%	20.28%	20.25%
TFNB	34.88%	35.20%	41.63%	41.40%

BUDGET MARIGNY-LE-LOZON 2018

Dépenses de Fonctionnement



Recettes de Fonctionnement



29%	Charges à caractère général : Energie, eau, maintenance, assurances, restauration scolaire, entretien, voirie...	926 529.00 €
25%	Charges de personnel : Administration, services techniques, écoles	805 450.00 €
4%	Autres charges : indemnités élus, subventions versées...	124 850.00 €
2%	Atténuations de produits : GIR...	74 400.00 €
4%	Charges financières : intérêt des emprunts	120 000.00 €
1%	Amortissements	16 844.00 €
35%	Virement à la section investissement	1 099 357.00 €
4%	Dépenses imprévues	139 900.00 €

1%	Atténuation de produits : remboursement des arrêts maladie...	8 100 €
8%	Produit des services : facturation cantine...	277 750 €
26%	Impôts et taxes : taxe d'habitation, taxe foncière	858 743 €
19%	Dotations et participations : participations de l'Etat, subventions, dotations	631 692 €
23%	Autres produits de gestion courante	746 342 €
1%	Produits exceptionnels	7 000 €
24%	Excédent reporté	776 803 €

Dépenses d'investissement

Pôle public
Salle des fêtes de Lozon
Aire de jeux à l'étang
Horloges astronomiques
Viabilisation des 3 parcelles rte de Quibou
Travaux de voirie Lozon
Travaux aménagement du bourg de Marigny

Pour un total de
1 570 000 €



VIE PRATIQUE

RENTREE SCOLAIRE 2018-2019 Inscription à l'école Julien Bodin



Pour les nouveaux inscrits et l'entrée en petite section de maternelle

**Merci de vous présenter en mairie de Marigny avec
le carnet de santé et le livret de famille de l'enfant.**

Formulaires d'inscriptions disponibles sur notre site internet :
www.mairie-marigny.com



Une réunion d'information pour la rentrée 2018-2019 aura lieu le
mercredi 30 mai 2018 à 20h à la salle des fêtes place Westport.

« PORTES OUVERTES »

de l'école Julien Bodin
et du restaurant scolaire

Le vendredi 15 juin 2018

De 16h30 à 19h30

FERMETURE MAIRIE

Les mairies de Marigny-le-Lozon
seront fermées
le lundi 30 avril et le vendredi 11 mai

Nouvelles permanences à la mairie...

CDHAT

Pendant cette permanence, un chargé d'opération pourra conseiller et informer gratuitement et sans engagement les propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'économies d'énergie, sur les conditions et les aides mobilisables : Aides de l'Anah, de l'Etat, du Conseil Départemental, le crédit d'impôts, l'éco-prêt à taux 0 ... pouvant atteindre sous certaines conditions et dans certains cas jusqu'à **80% des dépenses.**



**La prochaine permanence
aura lieu à la mairie:
Le mardi 15 Mai 2018 de
9h30 à 12h30**

MISSION LOCALE



Un accompagnement personnalisé, individuel et gratuit des jeunes de 16 à 25 ans pour :

- les aider dans leurs démarches relatives à la formation et l'emploi
- résoudre les questions de mobilité, de logement, santé
- bénéficier d'aides financières ponctuelles.

Permanence à la mairie
le lundi après-midi

Contact : 02.33.57.17.17

Le Pôle Enfance Saint Lô Agglo

9 bis rue des Sports Marigny
50570 Marigny-le-Lozon

De gauche à droite : Mesdames Aurélie PAYEN Responsable Accueil de Loisirs ; Marion NOËL Responsable adjointe Accueil de Loisirs ; Stéphanie AUVRAY Educatrice Relais Direction Crèche ; Elodie PRADEAU BREARD Responsable Crèche et Christelle GOSSET Responsable REPAM.



Multi-Accueil "Les Petites Canailles"- Crèche Marigny Le Lozon

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, la crèche accueille les enfants de 10 semaines à 4 ans. L'accueil pour quelques heures ou pour un dépannage est possible. Contactez la directrice Mme Pradeau au 02.33.06.12.37.

Les fermetures annuelles du multi accueil sont les suivantes : du 7 au 11 mai, du 6 au 24 août et du 24 au 31 décembre 2018.

Accueil de Loisirs de Marigny Le Lozon

Accueil des enfants de 3 à 11 ans les mercredis scolaires et les petites vacances de 7h30 à 18h30. **Accueil des jeunes de 11 à 17 ans** les mercredis, les petites vacances scolaires et trois semaines en juillet de 13h30 à 18h30. Deux séjours courts 11-13 ans et 14-17 ans sont organisés en juillet.

Fermetures annuelles les trois premières semaines d'août et la semaine de Noël.

Renseignements et inscriptions au Pôle Enfance -Accueil de Loisirs en *période scolaire* les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h, les mercredis de 8h à 11h30 et de 13h45 à 18h30. Egalement point de vente Carte Kiosk Agglo.

Contact **02.33.72.23.98** ou par mail acm.marigny@saint-lo-agglo.fr

REPAM «Les Lucioles» de Marigny Le Lozon (Relais Enfants Parents Assistant(e)s Maternel(le)s)

Lieu d'information et d'animation pour les parents, les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants accueillis par un(e) assistant(e) maternel(le) et garde à domicile.

Permanences , avec ou sans rendez- vous, le mercredi de 9H00 à 11H30 et le jeudi de 16H00 à 18H30. Possibilité sur d'autres créneaux horaires sur rendez-vous.

Référente et animatrices: Christelle GOSSET et Magalie TROCHU.

Contact 02.33.05.23.84 ou par e-mail repamleslucioles@saint-lo-agglo.fr

GESTES CITOYENS

Règlementations des activités bruyantes

(Arrêté préfectoral n°97-159)

	Du lundi au vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
Matin	8h30 à 12h	9h à 12h	10h à 12h
Après - midi	14h30 à 19h30	15h à 19h	



**LE BRÛLAGE À L'AIR
LIBRE DES DÉCHETS
VERTS**

C'EST INTERDIT,

DECHETTERIE DE MARGNY

Route de St-Sauveur-Lendelin

Horaires d'ouverture :

lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h

mercredi et jeudi de 14h à 18h

samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Ramassons les déjections canines et soyons citoyens !

Un geste citoyen qui vous prendra moins d'une minute !

Ramassez les déjections de votre animal sans laisser aux autres les souvenirs désagréables de son passage et contribuez à rendre notre bourg plus agréable.

La municipalité vous rappelle que des sacs « toutounet » sont à votre disposition en mairie.

STOP AUX DEPÔTS SAUVAGES

Si la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés relèvent de la compétence de Saint-Lô Agglo, nos employés communaux ramassent eux aussi trop souvent des sacs qui traînent sur les trottoirs, quelques fois éventrés. A cela se rajoute des dépôts aux abords des conteneurs situés près de la déchetterie.

Pour la bonne image de la ville et pour des raisons d'hygiène, nous vous demandons de respecter le calendrier de ramassage.

Ces infractions vous exposent à des contraventions.

PASSE RECENT

Cérémonie des vœux à Marigny

Environ 250 personnes ont assisté à la cérémonie des vœux le 19 janvier 2018. Le bilan de l'année a été évoqué ainsi que les grands projets à venir tel que l'aménagement du bourg et du futur pôle public. Ce fut également l'occasion de féliciter l'équipe féminine de moins de 16 ans de handball qui a remporté la coupe de la Manche en mai 2017. Cette soirée s'est clôturée par un verre de l'amitié dans une ambiance chaleureuse.



Marigny-le-Lozon ville fleurie est récompensée



Crédit photo : Villes_Villages_Fleuris_2017_DDaguierCD50 - 72_Marigny

Après une quatrième place en 2015, le deuxième prix Paysage et Fleurissement catégorie des villes de 2 500 à 5 000 habitants a été attribué à la commune de Marigny-le-Lozon le 23 janvier 2018.

L'association Marigny Je T'Aime et ses bénévoles ainsi que le personnel communal procèdent chaque année aux plantations afin de rendre notre bourg agréable et propre. Nous les remercions pour cela en rappelant toutefois que le respect de nos bourgs est la responsabilité de tous.

Carnaval de l'école Julien Bodin

Beaucoup de belles couleurs et d'imagination pour ces costumes de carnaval qui a eu lieu le 23 février 2018. Moment de détente avant les vacances.



VIE ASSOCIATIVE

Les manifestations à venir.

Salle des fêtes de Lozon  Salle des fêtes Marigny 

Avril 2018 :

Mercredi 18 avril : loto organisé par les anciens combattants de Marigny ☎ 06.98.98.26.32 

Mercredi 25 avril : loto organisé par les anciens combattants du canton de Marigny ☎ 02.33.07.60.43 

Mai 2018 :

Mardi 1^{er} mai : braderie organisée par l'union des commerçants et artisans de Marigny ☎ : 02.33.55.00.00

Mercredi 2 mai : loto organisé par les anciens combattants de Marigny ☎ 06.98.98.26.32 

Mardi 8 mai : cérémonies communales à Marigny à 10h45 et à Lozon à 9h45.

Mercredi 16 mai : loto organisé par l'association fête du bois ☎ 02.33.07.60.43 

Samedi 26 mai : passage du Tour de la Manche cycliste

Dimanche 27 mai : Rallye régional Saint-Lô Agglo

Juin 2018

VENREDI 1ER JUIN 2018

COLLECTE DE SANG

A la salle des fêtes Place Westport
Marigny De 15h30 à 19h00



Mercredi 13 juin : concours de belote organisé par le club de l'amitié de Marigny ☎ 06.70.97.61.07 

Dimanche 17 juin : loto organisé par AS DES CŒURS Tennis ☎ 02.33.56.07.10 

Mercredi 20 juin : loto organisé par les anciens combattants du canton de Marigny ☎ 02.33.07.60.43 

Samedi 23 dimanche 24 et lundi 25 juin :

" Fête Saint-Pierre organisée par le Comité des Fêtes de Marigny : soirée concert, restauration sur place le samedi soir, place Westport. Animation de rue, tremplin musical le dimanche après midi, feu d'artifice et animation le dimanche soir. Soirée grillades et courses de vélo le lundi soir, fête foraine tout le week-end."



Prochaines randonnées
de Marigny Je T'Aime :

15 MAI	22 MAI	29 MAI
5 JUIN	12 JUIN	19 JUIN 26 JUIN

Plus de renseignements sur le site internet :
marignyjetaime.jimdo.com ou au 06.37.03.18.98



Retrouvez tous les renseignements sur les associations sur le site internet de la mairie :
www.mairie-marigny.com dans la rubrique Les associations.

Zoom sur un de nos commerçants

COPINEW COPIBROD...Une entreprise en pleine expansion.

En 2005 Sabine et Joël HEQUET créent, dans un local du Clos L'Evêque, un atelier de broderie et marquage de textiles. Le succès est rapidement au rendez-vous. Face à l'accroissement d'activité et soutenus par la municipalité et la communauté de communes, M. et Mme HEQUET entreprennent la construction d'un bâtiment de 450 m² en 2013.

A l'activité de broderie, flocage et sérigraphie sur textiles professionnels et de loisirs vient s'ajouter la création d'objets publicitaires et de communication visuelle : banderoles, flammes etc...qui représente déjà 20 % du chiffre d'affaire.

L'entreprise compte maintenant 12 employés et a doublé son chiffre d'affaire pour dépasser aujourd'hui 1 million d'euros.

Une extension de 150 m² se termine actuellement et qui va être opérationnelle d'ici quelques jours. Nous souhaitons une bonne continuation à COPINEW COPIBROD.



Contact : Zone de la Chénée www.copibrod.com 02.33.56.27.23

LES SERVICES DANS LA COMMUNE

Permanence de Mme Adèle HOMMET-LELIEVRE

Conseillère Départementale : le mercredi de 9h15 à 10h15 SUR RDV
adele.hommet-lievre@manche.fr **06.31.40.21.29**

GENDARMERIE St Jean De Daye **02.33.72.50.20**

Du lundi au samedi de 8h à 12 h et de 14h à 18h
 Et le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h

TRESORERIE **02.33.55.15.10**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi 8h30-12h30.

LA POSTE **02.33.77.55.00**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
 le samedi de 9h à 12h30.

CRECHE **02.33.06.12.37**

ACCUEIL DE LOISIRS **02.33.72.23.98**

Pôle enfance

R.E.P.A.M (relais Enfants **02.33.05.23.84**

Parents assistantes maternelles)

Mercredi de 9h à 11h30 et le jeudi de 16h à 18h30

MAISON DES JEUNES **06.37.03.18.98**

Mercredi et samedi 14h à 18h et pendant les petites vacances scolaires.

ECOLE JULIEN BODIN **02.33.55.15.93**

ECOLE NOTRE DAME **02.33.55.49.94**

COLLEGE JEAN MONNET **02.33.55.19.86**

MARIGNY TOURISME

02.33.55.08.13

Chalet place Westport

BIBLIOTHEQUE

02.33.56.81.29

Lundi 16h30 à 17h30, mercredi 10h30 à 12h et de 14h à 17h, vendredi 16h30 à 17h30, samedi 10h30 à 12h.

ASSISTANTE SOCIALE

02.33.77.28.93

Tous les jeudis de 14h à 17h à la mairie
 Sur rendez-vous

C.L.I.C

02.33.06.04.71

Centre médico social 7 rue de La Libération à Saint-Lô

A.D.M.R

06.65.11.04.10

Le mercredi et le 1^{er} et 3^{ème} vendredi de chaque mois de 9h30 à 11h30 à l'ancienne Communauté de Communes.

MAISON DE RETRAITE

02.33.77.14.77

SAUR

02.50.72.40.00

C.D.H.A.T

02.33.75.64.24

Mardi 15 mai de 9h30 à 12h30

MISSION LOCALE

02.33.57.17.17

Sur rendez-vous à la mairie le lundi après-midi

C.D.R.P

02.33.55.34.30

DECHETTERIE

Lundi 9h-12h 14h-18h, mercredi 14h-18h le jeudi 14h-18h samedi 9h-12h 14h-18h.